

# Des situations contrastées entre déprise industrielle et influence métropolitaine

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 159 • Février 2023



Les aires d'attraction des villes moyennes présentent, en Auvergne-Rhône-Alpes, des profils très hétérogènes en termes de taille, de démographie et de dynamisme économique. Dans ces territoires, la croissance démographique, portée par l'excédent migratoire, est souvent déconnectée de la croissance de l'emploi. La déprise des activités industrielles qui frappe nombre d'entre elles n'est pas toujours compensée par le développement des activités de service. Certaines de ces AAV accueillent des chômeurs et des actifs travaillant à l'extérieur de la zone, induisant des conséquences sur le marché du travail. Ainsi, certaines sont fortement dépendantes de l'extérieur en matière d'emploi alors que d'autres occupent globalement les actifs de leur territoire.

La situation et le devenir des villes moyennes sont l'objet de nombreuses attentions dans le débat et les politiques publiques. Pourtant, leur nombre et leur diversité exclut tout discours généraliste. Décrire leurs inflexions démographiques et leur capacité à créer de l'emploi, rechercher des facteurs explicatifs aux différentes dynamiques, permet de fournir une vision plus complète, forcément nuancée, du fonctionnement du marché du travail dans cet ensemble hétérogène.

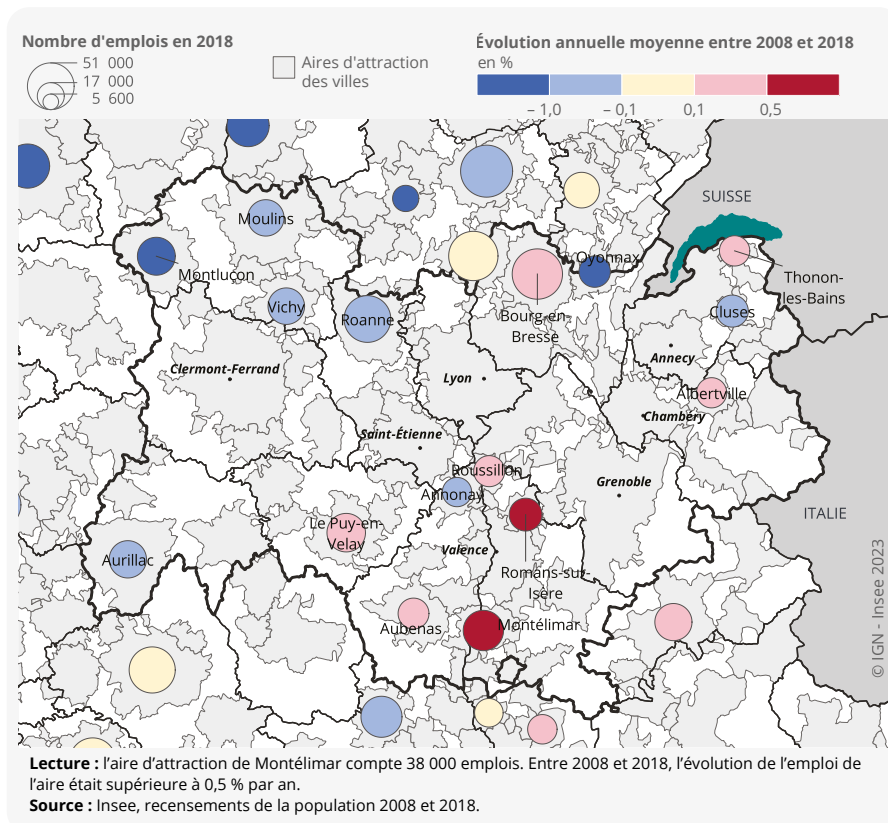
L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce **zonage** permet d'analyser les dynamiques de la population et de l'emploi dans les territoires sous l'influence de leur **pôle**. La France compte 699 aires d'attraction des villes dont 126 moyennes (18 %), c'est-à-dire dont la population est comprise entre 50 000 et 200 000 habitants. En Auvergne-Rhône-Alpes, on dénombre 16 AAV moyennes ► **figure 1**. Leur population s'échelonne de 54 000 (aires d'Oyonnax, Albertville et Cluses) à 140 000 habitants (aires de Bourg-en-Bresse et Roanne), et la moitié d'entre elles comptent moins de 70 000 habitants. Ce zonage exclut *de facto* certaines villes moyennes de la région qui sont incluses dans une AAV plus grande et ne peuvent ainsi pas constituer une aire d'attraction indépendante (Vienne, Villefranche-sur-Saône, Bourgoin-Jallieu, ...). L'AAV de Mâcon n'est pas prise en compte dans

cette étude, la majorité de sa population résidant en Bourgogne-Franche-Comté.

L'ensemble des AAV moyennes de la région compte 1,3 million d'habitants, soit un million de moins que la seule aire d'attraction de la

ville de Lyon, et quatre fois moins d'habitants que l'ensemble des grandes et très grandes AAV de la région. Ces dernières concentrent en effet plus des deux tiers de la population régionale. La concentration des emplois dans les plus grandes aires est encore plus

## ► 1. L'emploi dans les AAV moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes



marquée que celle de la population : alors que les AAV moyennes de la région comptent 490 000 emplois, la seule AAV de Lyon en contient plus d'un million ► **figure 2**.

## Seize aires d'attraction des villes moyennes : une grande diversité de situations

Les évolutions de population et d'emploi, le tissu économique de ces zones et leurs liens éventuels avec de plus grandes aires régionales sont marqués par de fortes disparités. Entre 2008 et 2018, la croissance démographique des AAV moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes s'établit à 0,4 % par an. C'est une évolution comparable à celle de France métropolitaine, mais inférieure à celle des grandes et très grandes AAV de la région (+ 0,9 %). Pour la moitié des AAV moyennes, l'accroissement démographique est supérieur à 0,4 % ► **figure 3**. Montélimar (1,2 %) et Thonon-les-Bains (1,1 %) ont les croissances les plus rapides. À l'opposé, Aurillac (- 0,1 %), Oyonnax (- 0,1 %) et Montluçon (- 0,5 %) ont perdu des habitants.

Dans leur ensemble, les AAV moyennes ont perdu des emplois au cours des dix dernières années (- 0,1 % par an), quand la France métropolitaine en gagnait 0,2 %. Montélimar (+ 0,8 %) et Romans-sur-Isère (+ 0,7 %) connaissent les plus fortes croissances d'emploi, alors qu'Oyonnax et Montluçon ont perdu plus de 1 % d'emploi chaque année.

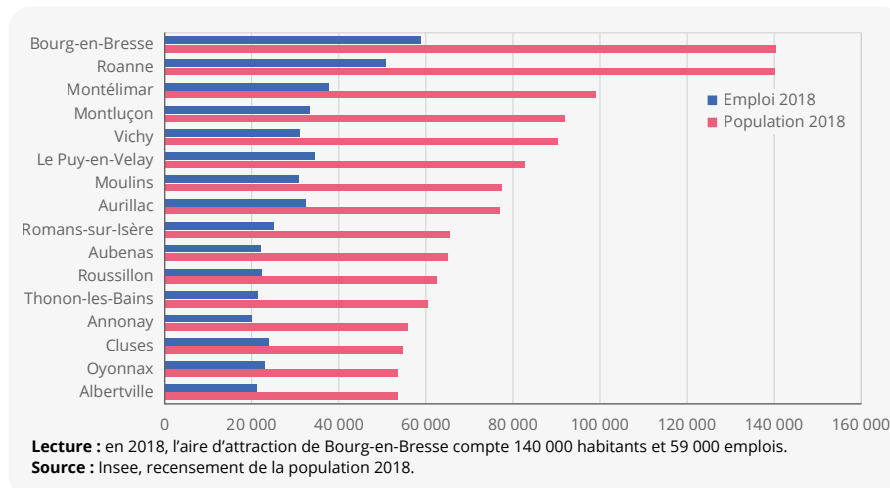
## La croissance démographique ne s'accompagne pas toujours de croissance de l'emploi

Toutes les AAV moyennes qui ont connu une croissance de l'emploi ont eu dans le même temps une croissance démographique. De nombreuses AAV cumulent ainsi croissance démographique et d'emploi. Celles de Romans-sur-Isère et d'Albertville connaissent même une croissance de l'emploi supérieure à l'évolution démographique. Les pertes d'emploi, en revanche, ne sont pas toujours associées à des baisses de population : Annonay, Roanne, Vichy et Cluses voient leur nombre d'emploi décliner alors que la population croît.

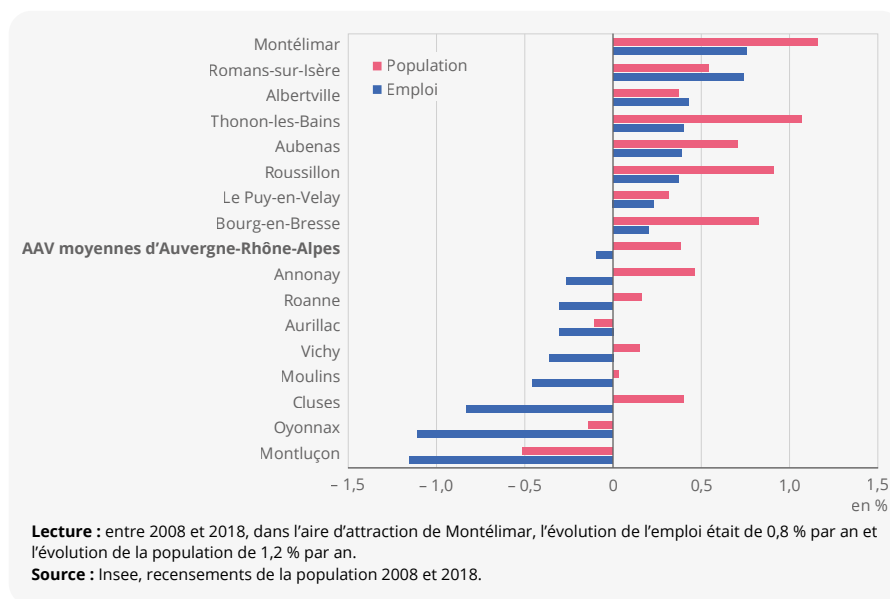
## Les créations d'emploi concernent essentiellement le tertiaire

La composition sectorielle de l'économie locale est le principal élément qui explique les différences d'évolution d'emploi d'une aire à l'autre. Les parts relatives de l'industrie et des services marchands sont assez différentes entre les AAV moyennes et les grandes ou très grandes AAV ► **figure 4**. Les activités industrielles, surreprésentées

## ► 2. Population et emploi dans les AAV moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes



## ► 3. Évolution annuelle moyenne de l'emploi et de la population dans les AAV moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes entre 2008 et 2018



dans les AAV moyennes (18 % de l'emploi) subissent des pertes d'emplois qui pénalisent certaines d'entre elles. Dans l'aire de Roanne, les gains d'emplois dans les services (+ 1 400) ne compensent pas les déficits de l'industrie (- 2 300) et de la construction (- 550). La situation est similaire à Annonay (+ 550 dans les services contre - 1 000 dans l'industrie et la construction) et à Cluses (+ 400 dans les services et - 2 500 dans la construction et l'industrie). À Vichy, ce sont également les pertes d'emploi dans l'industrie et la construction qui expliquent les baisses d'emploi, même si ce ne sont pas les secteurs majeurs de l'AAV. L'emploi tertiaire de l'AAV s'est maintenu autour de 23 300 emplois entre 2008 et 2018.

Les AAV qui gagnent des emplois bénéficient de créations principalement dans le secteur tertiaire : l'AAV de Montélimar cumule croissance démographique et croissance d'emploi avec des gains uniquement dans le tertiaire (+ 3 100 emplois) et des pertes ou stagnation dans les autres secteurs. L'AAV d'Albertville est dans la même

situation : + 1 000 emplois dans le tertiaire. L'AAV de Romans-sur-Isère gagne, en plus d'un nombre important d'emplois dans le tertiaire (+ 1 700), quelques emplois (+ 200) dans l'industrie ; l'AAV de Roussillon également.

En matière d'emploi, ce sont les grandes aires d'attraction des villes qui captent l'essentiel des créations dans les secteurs porteurs du tertiaire comme les activités informatiques et services d'information, les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques et les activités de services administratifs et de soutien. Ces grandes AAV ont souvent une taille suffisante permettant l'accès à un bassin d'emploi vaste, diversifié et riche en services rares (notamment en services aux entreprises). À l'inverse, ces activités sont sous-représentées dans les AAV moyennes, qui peuvent cependant bénéficier de créations d'emploi présentiel lorsqu'elles sont en croissance démographique.

Enfin, dans les AAV moyennes, et à la différence des grandes AAV, il n'existe pas d'effet lié à la taille de l'aire (ou de son pôle) sur les dynamiques d'emploi. Ainsi, les deux plus grandes (Bourg-en-Bresse et Roanne) présentent des évolutions d'emploi opposées ; il en est de même des deux plus petites, Albertville et Oyonnax.

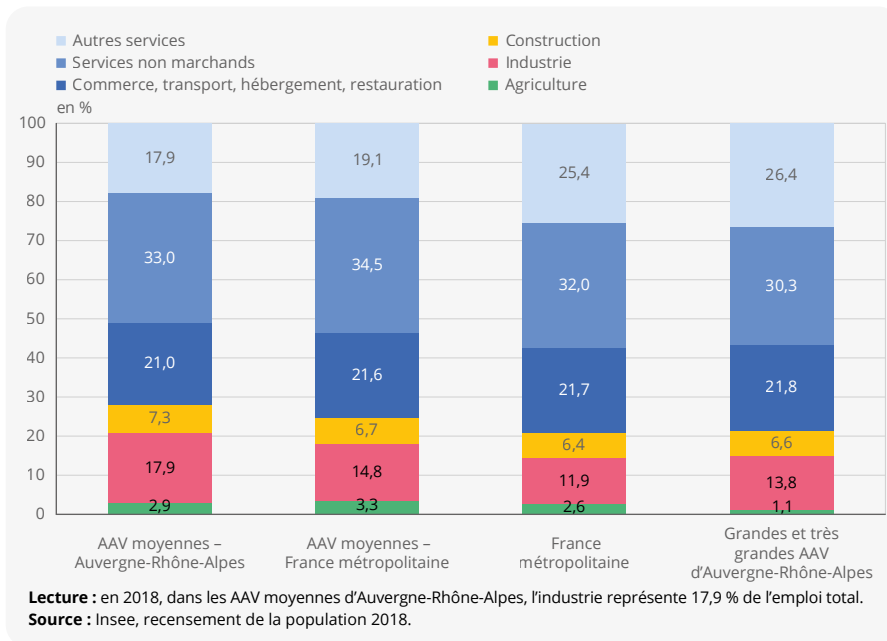
### La croissance de l'emploi ne suffit pas à résorber le chômage

Les différences structurelles de **taux d'activité et de chômage** sont peu prédictives des dynamiques d'emploi. La croissance de l'emploi peut se traduire par un chômage faible, comme à Albertville, où le pourcentage de chômeurs parmi la population active de 15 à 64 ans s'élève à 9,9 % au sens du recensement de la population. Cependant, des territoires dynamiques peuvent aussi connaître un chômage élevé. Malgré un emploi en croissance, le pourcentage de chômeurs est parmi les plus hauts à Montélimar (14,6 %), en raison d'un afflux de population active supérieur aux possibilités d'emploi sur place. À l'opposé, à Aurillac et Cluses, qui perdent des emplois, la part des chômeurs est parmi les plus faibles (8,8 % et 9,9 %). Ce peut être révélateur d'un manque de dynamisme économique et démographique, qui se traduit par une diminution de population active (dans le cas d'Aurillac), ou de l'existence de nombreux déplacements à l'extérieur de l'aire (dans le cas de Cluses). Enfin, Montluçon et Oyonnax cumulent baisse d'emploi et pourcentage de chômeurs élevé (14,6 % et 13,3 %).

### Les migrations résidentielles expliquent la déconnexion entre démographie et emploi

Dans l'ensemble des AAV moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes, plus des deux tiers de la hausse de population sont dus au solde migratoire. Les caractéristiques des migrations résidentielles peuvent donc avoir un impact important sur les dynamiques de population et d'emploi, et expliquer la déconnexion entre croissance démographique et croissance de l'emploi. Prises dans leur ensemble, les AAV moyennes attirent plutôt de jeunes actifs de moins de 40 ans qui ont un emploi à l'extérieur de la zone, ou qui cherchent un emploi. Ceci traduit une certaine forme de périurbanisation des AAV moyennes, attrayantes par un coût de la vie souvent moins élevé, notamment pour le foncier. Ainsi, Roussillon et Montélimar connaissent une croissance de population bien supérieure à la dynamique d'emploi. Une explication tient dans la nature des migrations résidentielles. Ces deux AAV ont tendance à attirer des résidents qui

## ► 4. Structure sectorielle de l'emploi des AAV moyennes

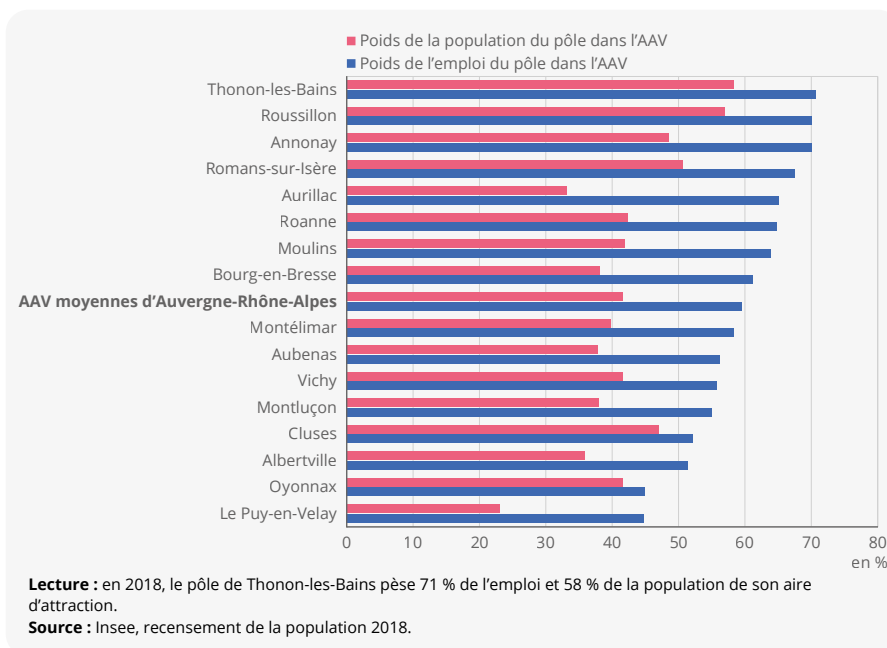


travaillent à l'extérieur de la zone et des chômeurs. Dans le cas d'Aubenas, qui a également une croissance démographique plus rapide que la croissance de l'emploi, un nouvel arrivant sur cinq est en recherche d'emploi alors qu'ils ne sont que 8,5 % dans la population résidente. À l'opposé, Oyonnax connaît des pertes d'emplois bien supérieures à la décroissance démographique. Dans cette AAV, les chômeurs sont deux fois plus nombreux parmi les nouveaux arrivants (15,1 %) que parmi la population résidente (7,8 %). Aurillac affiche un fort pourcentage d'inactifs dans les arrivées (44 % contre 32 % des nouveaux arrivants dans l'ensemble des AAV moyennes), avec un profil de retraités plutôt que de chômeurs.

### Les pôles concentrent davantage l'emploi que la population

Globalement, les pôles des AAV moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes concentrent 42 % de la population et 59 % de l'emploi de leur aire. Dans toutes les AAV moyennes, le pôle concentre davantage l'emploi que la population, reflétant une organisation interne du marché du travail polarisée autour d'une ou d'un petit nombre de communes centres. Deux pôles d'AAV moyennes (Oyonnax et Le-Puy-en-Velay) concentrent moins de la moitié de l'emploi ► **figure 5** ; ce sont les AAV moyennes où l'emploi est le moins concentré. À l'inverse, à Thonon-les-Bains, Annonay et Roussillon, sept emplois sur dix sont situés dans le pôle.

## ► 5. Poids du pôle des AAV moyennes en emploi et en population



## Des interconnexions variées avec l'environnement géographique proche

Certaines AAV présentent peu d'échanges domicile-travail avec leur environnement proche et sont donc relativement autonomes. Le taux d'actifs « stables » (qui résident et travaillent sur place) y est très élevé. Symétriquement, les taux d'entrants (emplois occupés par des actifs résidant à l'extérieur de la zone) et de sortants (actifs travaillant en dehors de la zone) sont faibles. C'est le cas d'Aurillac (94 % de stables), Le-Puy-en-Velay (89 %) et Montluçon (88 %). Mais la plupart des AAV moyennes ne sont pas totalement autonomes en matière d'emploi. Elles comptent légèrement moins d'emplois que d'actifs occupés<sup>1</sup> (97 emplois pour 100 actifs occupés en moyenne). L'emploi offert sur ces territoires ne suffit donc pas à occuper l'ensemble des actifs. Les situations sont toutefois très différentes

selon les AAV. Seule celle d'Oyonnax attire véritablement des actifs occupés de l'extérieur, avec 106 emplois pour 100 actifs occupés ► **figure 6**. À l'exception de six AAV à l'équilibre (Moulines, Le Puy-en-Velay, Aurillac, Bourg-en-Bresse, Montluçon et Montélimar), les neuf autres connaissent un déficit d'emploi avec des actifs résidents qui doivent sortir de la zone pour aller travailler. Roussillon, Thonon-les-Bains, Romans-sur-Isère, Cluses sont imbriquées plus fortement dans des échanges avec d'autres territoires. Leur taux d'actifs stables est faible et les taux d'entrants et de sortants élevés.

Roussillon fonctionne en interconnexion avec son environnement proche. Elle dépend de l'AAV de Lyon dans laquelle près de 6 800 actifs occupés vont travailler. Elle n'en reçoit que 3 300, lors de nombreux échanges avec les communes du sud de l'aire lyonnaise. Elle est également en interconnexion avec l'AAV d'Annonay, dans laquelle 1 400 actifs occupés vont travailler

et dont elle en reçoit 1 900. Romans-sur-Isère est en interaction avec l'AAV de Valence, vers laquelle partent 7 100 actifs occupés contre 6 200 qu'elle reçoit. Cluses est en interconnexion forte avec les AAV proches, notamment d'Annemasse et de Sallanches, et dans une moindre mesure avec celle d'Annecy.

Enfin, la situation de l'AAV de Thonon-les-Bains est particulière. Située à proximité de la Suisse, elle est le lieu de résidence de nombreux travailleurs qui traversent la frontière, et bien souvent le lac Léman, pour travailler en Suisse. Le nombre d'emplois par actif occupé dans cette AAV est de 81 seulement. ●

Simon Desgouttes, Yann Leurs (Insee)

Retrouvez plus de données et téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>1</sup> Les emplois sont mesurés au lieu de travail tandis que les actifs occupés sont au lieu de résidence.

## ► 6. Tableau synthétique

|  | Population 2018  | Emploi en 2018 | Évolution 2008-2018 (en %) de |              |                |                       | Poids de l'emploi en 2018 (en %) |            | Emploi pour 100 actifs occupés | Taux de chômage (en %) |
|--|------------------|----------------|-------------------------------|--------------|----------------|-----------------------|----------------------------------|------------|--------------------------------|------------------------|
|  |                  |                | Population                    | Emploi       | Emploi du pôle | Emploi de la couronne | Pôle dans l'AAV                  | Industriel |                                |                        |
| <b>AAV moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes</b> | <b>1 270 670</b> | <b>488 613</b> | <b>0,4</b>                    | <b>- 0,1</b> | <b>- 0,2</b>   | <b>0,0</b>            | <b>59</b>                        | <b>18</b>  | <b>97</b>                      | <b>12,4</b>            |
| Bourg-en-Bresse                            | 140 410          | 58 868         | 0,8                           | 0,2          | 0,0            | 0,5                   | 61                               | 15         | 100                            | 10,7                   |
| Oyonnax                                    | 53 671           | 22 872         | - 0,1                         | - 1,1        | - 1,0          | - 1,2                 | 45                               | 39         | 106                            | 13,3                   |
| Montluçon                                  | 92 003           | 33 410         | - 0,5                         | - 1,2        | - 1,6          | - 0,6                 | 55                               | 17         | 100                            | 14,6                   |
| Moulines                                   | 77 404           | 30 802         | 0,0                           | - 0,5        | - 0,5          | - 0,4                 | 64                               | 9          | 102                            | 12,4                   |
| Vichy                                      | 90 361           | 31 037         | 0,1                           | - 0,4        | - 0,4          | - 0,4                 | 56                               | 16         | 94                             | 14,1                   |
| Annonay                                    | 55 894           | 19 947         | 0,5                           | - 0,3        | - 0,1          | - 0,6                 | 70                               | 27         | 91                             | 11,7                   |
| Aubenas                                    | 65 020           | 22 164         | 0,7                           | 0,4          | - 0,1          | 1,1                   | 56                               | 9          | 94                             | 16,7                   |
| Aurillac                                   | 77 012           | 32 360         | - 0,1                         | - 0,3        | - 0,4          | 0,0                   | 65                               | 10         | 101                            | 8,8                    |
| Montélimar                                 | 98 989           | 37 793         | 1,2                           | 0,8          | 1,2            | 0,2                   | 58                               | 15         | 99                             | 14,6                   |
| Romans-sur-Isère                           | 65 490           | 25 058         | 0,5                           | 0,7          | 0,5            | 1,2                   | 68                               | 21         | 98                             | 14,0                   |
| Roussillon                                 | 62 595           | 22 454         | 0,9                           | 0,4          | 0,6            | - 0,1                 | 70                               | 25         | 90                             | 13,5                   |
| Le Puy-en-Velay                            | 82 811           | 34 509         | 0,3                           | 0,2          | 0,0            | 0,4                   | 45                               | 13         | 102                            | 10,9                   |
| Roanne                                     | 140 157          | 50 806         | 0,2                           | - 0,3        | - 0,3          | - 0,3                 | 65                               | 18         | 96                             | 12,3                   |
| Albertville                                | 53 671           | 21 236         | 0,4                           | 0,4          | 0,4            | 0,4                   | 51                               | 18         | 92                             | 9,9                    |
| Cluses                                     | 54 804           | 23 898         | 0,4                           | - 0,8        | - 1,4          | - 0,2                 | 52                               | 36         | 95                             | 10,8                   |
| Thonon-les-Bains                           | 60 378           | 21 399         | 1,1                           | 0,4          | 0,2            | 0,8                   | 71                               | 14         | 81                             | 11,2                   |

Source : Insee, recensement de la population 2018.

### ► Définitions

Le **zonage en aires d'attraction des villes** (AAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (AU), réalisé par l'Insee en 2010. L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée la **commune-centre** ► **pour en savoir plus**. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction.

La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Ainsi, les plus grandes aires coïncident avec les « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en AAV facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des villes étrangères.

Le **taux de chômage** présenté ici est le taux de chômage déclaré au recensement, dont la définition n'est pas alignée avec celle du Bureau international du travail (BIT). Le taux de chômage au sens du BIT n'est en effet pas disponible à l'échelle des AAV.

### ► Pour en savoir plus :

- « 92 % de la population de la région vit dans une aire d'attraction des villes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 105, octobre 2020.
- « Des villes moyennes marquées par leur diversité fonctionnelle et leur insertion dans un réseau métropolitain », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 39, mai 2017.
- « Les fonctions de décision, de conception et de gestion plus présentes dans les grandes métropoles régionales », *Insee Première* n° 1856, avril 2021.

